

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité En exercice Syndical	Présents
---	----------

37	37	20
----	----	----

Date de la convocation

08-11-10

Date d'affichage

08-11-10

Objet de la Délibération

2011-01-15

Critères environnementaux et
fonctionnement du Pays

Séance du 03 Janvier 2011

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC canalirou),
JN. BADENAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BOUTES** (Conseil
Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL**
(CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon) **J. HUC** (CdC Coteaux &
Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC
canalirou), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian) **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET**
(CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil
Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

Acte 030111 toire
après préfecture
le 030111
après préfecture

Objet : Critères environnementaux et fonctionnement du Pays

Suite à la réunion de la commission Environnement-Tourisme-Patrimoine, consacrée à l'environnement, il est proposé d'accentuer la prise en compte de critères environnementaux essentiels dans le cadre du fonctionnement interne du Pays. Les collectivités se doivent en effet d'être exemplaires là où de nombreux efforts sont demandés aux individus...

Ce travail doit, pour être effectif et efficace, se faire par palier. Dès l'application de ces points, d'autres propositions pourront être faites.

Plusieurs points apparaissent essentiels et prioritaires et sont donc proposés par la commission :

- Pour les collations et apéritifs proposés dans le cadre d'événements et de réunions organisés par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'accent sera mis sur l'utilisation de produits locaux (vin, jus de fruits, eau, olive, charcuterie, tapenade...) et l'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable (l'usage du plastique devra totalement être supprimé).
- Sur les antennes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, le tri devra être effectué de manière plus rigoureuse et systématique (rappelons que le tri est un enjeu important pour les collectivités qui ont cette compétence et qui demande un effort quotidien aux habitants).
- Sur toutes les antennes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'impression en recto-verso devra être privilégiée dans la mesure du possible.
- Les doublons lors des envois de courriers et comptes rendus devront être supprimés et la dématérialisation des envois devra être privilégiée, dans la mesure du possible.

L'ensemble de ces mesures sera accompagné par la Mission Environnement qui se chargera de fournir les outils et le matériel nécessaire à leurs applications.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays de l'action décrite ci dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président,
Francis BOUTES




SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
11 JAN. 2011
SERVICE COURRIER